



ORIENTATIONS DE L'ESMA RELATIVES AU TRANSFERT DE DONNEES ENTRE REFERENTIELS CENTRAUX AU TITRE DES REGLEMENTS EMIR ET SFTR

Textes de référence : Règlement (UE) no 648/2012 du Parlement européen et du Conseil sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux – règlement sur l'infrastructure du marché européen (« EMIR ») et Règlement (UE) no 2015/2365 du Parlement européen et du Conseil relatif à la transparence des opérations de financement sur titres (« SFTR »).

Le 26 mars 2024, l'AMF a déclaré qu'elle se conforme aux orientations de l'ESMA publiées le 5 janvier 2024 relatives au transfert de données entre référentiels centraux au titre des règlements EMIR et SFTR.

Les orientations de l'ESMA sont disponibles aux adresses suivantes :

En français :

[Orientations relatives au transfert de données entre référentiels centraux au titre des règlements EMIR et SFTR](#)

En anglais :

[Guidelines on transfer of data between Trade Repositories under EMIR and SFTR](#)